



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



20126014

le,



Greffe

16 OCT. 2020

N° d'entreprise : 0444 769 546

Nom

(en entier) : **POMPES P.H.C.**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **Rue de la Légende 16, 4141 LOUVEIGNE-SPRIMONT (Wallonie)**

Objet de l'acte : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 26 Aout, s'est tenue au siège social de notre société, rue de la Légende n° 16 à LOUVEIGNE (Wallonie), la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la S.A. « POMPES P.H.C. ».

Sont présents ou représentés :

Madame Marie CORMAN
Mademoiselle Cindy HOLLANGE
Monsieur Willy HOLLANGE
Monsieur Sébastien HOLLANGE
Monsieur Yves DUPONT invité

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Monsieur Willy HOLLANGE, qui appelle Madame Marie CORMAN, aux fonctions de secrétaire.

La totalité du capital social étant représenté, l'assemblée statuant à la majorité simple peut donc délibérer valablement pour aborder les différents points portés à son ordre du jour.

Monsieur le Président donne la lecture de l'ordre du jour, pour rappel :

ORDRE DU JOUR :

1. Confirmation de la résolution 6 de notre A.G.O. du 30 juin 2018 au sujet des mandats.
2. Démission pour accession à la pension de Madame Marie CORMAN.
3. Restructuration du Conseil d'Administration
4. Durée des mandats du nouveau Conseil d'Administration
5. Décharge de gestion à l'Administrateur délégué sortant

Après débat, les actionnaires présents adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

RESOLUTION 1 : Confirmation de la résolution 6 de notre A.G.O. du 30/06/2018 au sujet des mandats (démissions et renouvellement des mandats)

Pour rappel :

Vu la dernière publication des mandats, ceux-ci viennent à terme pour la présente assemblée.

Il est demandé aux Administrateurs délégués en place s'ils veulent encore assumer un nouveau mandat, vu leur acceptation, un nouveau mandat de six ans les conduira jusqu'à notre A.G.O de 2024 ;

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réserve
au
Moniteur
belge



Madame Marie CORMAN et Monsieur Willy HOLLANGE SONT RECONDUITS DANS LEURS MANDATS. LE MANDAT de Cindy HOLLANGE est lui-même renouvelé pour les six prochains exercices en tant qu'Administrateur.

Ce texte est confirmé par tous les actionnaires présents ou représentés.

RESOLUTION 2 : Démission pour accession à la pension de Madame Marie CORMAN

Madame CORMAN accédant à la pension le 1 juillet 2019 a présenté sa démission dès le mois de juin et souhaite voir celle-ci acceptée et confortée par l'ensemble des actionnaires.

Sa démission est acceptée unanimement par l'ensemble des actionnaires qui lui souhaite de profiter de sa pension et ainsi se concentrer enfin sur la vie de famille, sa démission prendra ses effets le 30 juin 2019. Toutefois, elle restera titulaire de nombreuses actions

RESOLUTION 3 : Restructuration du Conseil d'Administration

La démission de Madame CORMAN entraîne la présente restructuration, après débats et discussions

Monsieur Willy HOLLANGE continue son mandat d'Administrateur délégué

Madame Cindy HOLLANGE de même continue son mandat d'Administrateur.

Monsieur Sébastien HOLLANGE ayant présenté sa démission du poste à responsabilité qu'il occupait dans l'entreprise en tant qu'employé deviendra Administrateur à partir de début août 2019

Cette restructuration est approuvée unanimement par tous les actionnaires présents.

RESOLUTION 4 : Durée des mandats du nouveau Conseil d'Administration

La restructuration, nécessitant cette refonte, il est décidé unanimement que les mandats fixés dans la résolution 3 (trois) ci-avant arriveront à leur terme de six ans lors de l'A.G.O. de 2025.

RESOLUTION 5 : Décharge de gestion à l'Administrateur délégué sortant

Les Actionnaires unanimement remercient Madame CORMAN pour l'excellent travail et la gestion administrative apportée et fournie à la S.A. depuis de nombreuses années et lui donnent décharge pour sa gestion et toutes les actions entreprises, et ce sans aucune réserve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les actionnaires présents qui le souhaitent.

LE PRESIDENT,

LA SECRETAIRE,

LES AUTRES ACTIONNAIRES,